

**SECTIONS SYNDICALES CFDT**  
**THALES SYSTEMES AEROPORTES**

## Compte rendu de la commission de suivi de l'accord Sénior : Volet Pénibilité

Lundi 06 juin 2011 s'est tenue la première réunion de la commission en présence des organisations syndicales et des secrétaires de CHSCT des 3 sites.

Lors de cette réunion, la direction a présenté l'état des dossiers pénibilités reçus au 30 mai pour chaque établissement :

Dossiers	JA	HN	CN	Total
Déposés	27	93	30	150
Validés dans le cadre de l'accord : Rentrant dans le dispositif avant le 1° janvier 2013	4	24	2	30
Dossiers incomplets au 30 mai	0	4	1	5
Refusés : personnes pouvant déjà liquider leur retraite à taux plein, CET compris	3	1	2	6
Refusés : moins de 10 ans de pénibilité reconnue	0	1	0	1
Hors champ d'application temporelle : Rentrant dans le dispositif après le 1° janvier 2013	20	63	25	108*

\* Sur les dossiers pénibilités hors champ d'application temporelle, si l'accord était reconduit, 61 dossiers ont déjà été examinés et validés (JA : 10, HN : 39, CN : 12)

Suite à l'analyse des dossiers remis par les salariés, la direction a reconnu des pénibilités supplémentaires :

- Intégration radar : forte puissance en mission sur bateau, (Bruit) - HN
- Labo LEEE avant 1996 (Bruit) - HN
- Réception/Expédition (Charges Lourdes) - HN/CN
- Pompiers (Travail de Nuit) - CN
- Intégration radar Cyrano IV (Bruit) - JA
- Plasturgie avant 1989 (Port de vêtements) - JA

En revanche, elle rejette les pénibilités suivantes soumises par les salariés :

- Intégration radar basse tension (labo ANF, labo courants complexes, Tour T à JA, bureau d'étude mécanique...) - HN/JA
- Câblage avec activité bino ponctuelle - HN/JA
- Mission sur bateau/sous-marin/base aérienne (hors intégration radars forte puissance) - HN/JA
- Métiers sécurité défense - HN

- Enverrage - CN
- Labo DTC - CN

Le planning prévisionnel suivant des départs pour les 30 dossiers validés dans le cadre de l'accord a été présenté :

Année de départ	JA	HN	CN	Total
2011	2	9	0	11
2012	2	15	2	19
Total	4	24	2	30

Suite aux questions de la CFDT, concernant le remplacement de ces personnes, aucune garantie n'a été donnée.

La direction s'engage à répondre aux problèmes d'adéquation de charges et compétences au cas par cas comme elle l'aurait fait en cas de départ en retraite. Pour elle, il s'agit simplement d'une « anticipation » du départ de ces salariés même si elle reconnaît qu'il faut garder certaines compétences.

Nous veillerons à cette situation dans les services concernés.

Tous les salariés dont les dossiers ont été validés devraient en être informés très rapidement.

Dans un deuxième temps seront informés ceux dont les dossiers ne rentrent pas dans le cadre de cet accord.

Au total sur les 3 sites, ce sont environ 120 trimestres qui ont été comptabilisés au titre de la compensation, soit 1 an en moyenne pour chaque salarié concerné.

**Pour la CFDT la reconnaissance de la pénibilité ne devra pas s'arrêter le 1er janvier 2013 !**

**A peine 20% des dossiers présentés et retenus seront traités dans le cadre de l'accord groupe sur les seniors et de l'accord complémentaire TSA car ils prennent tous deux fin au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ceci démontre la nécessité de trouver une suite à ces accords, l'anticipation de l'analyse des situations de pénibilité ne pouvant être qu'un début de traitement des dossiers non pris en compte par ces accords.**

**S'il est justice pour les salariés concernés que des situations de pénibilité dans le travail accompli entraînent une compensation par l'anticipation du départ en retraite ou tout autre dispositif, les postes qu'ils occupent sont nécessaires au bon fonctionnement des services. Ceux-ci devront donc être remplacés par des salariés ayant acquis les compétences et les informations leur permettant d'assurer la continuité de la fonction.**

**Pour autant, les activités professionnelles engendrant de la pénibilité doivent être repensées, les postes de travail réaménagés afin d'éradiquer, pour le moins de diminuer, cet état de pénibilité.**

Pour plus d'information :

Vous pouvez contacter les correspondants CFDT de la commission de suivi de l'accord sénior de votre site :

JA : Mychel LAPORTE-FAURET (326 30 74) / Julien GUIDOLIN (326 75 63)

HN : Jean-Pierre CARCAILLE (331 22 04) / Guy LOPES (331 55 79)

CN : Alain BERNARD (381 93 41) / Philippe BONAVENTURA (381 60 61)